



AMBASSADE DE FRANCE  
AU BURUNDI

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Bujumbura, le 17 octobre 2012

La présidente de l'Agence Consultative en Ethique de la Coopération Internationale (ACECI), Mme Ginette KARIREKINYANA et l'Ambassadeur de France au Burundi, Son Excellence Jean LAMY, ont signé ce mercredi 17 octobre 2012 une convention de financement pour un projet-pilote de production d'anti-moustique à base d'une plante, la cataire (*Nepeta cataria*), produite et utilisée par la population dans le cadre de regroupements communautaires, en province de Matara (Bujumbura rural).

Cette subvention de la France, à travers le Fonds Social de Développement (FSD), permettra l'achat d'équipements pour la coopérative Cataire de Matara, des formations pour le personnel et de la sensibilisation pour la diffusion de cet anti-moustique.

Par cet appui, la France souhaite accompagner la mise en œuvre d'un projet de développement local multi-acteurs, dont l'objectif est le suivant, selon la directrice générale de l'ACECI : « *Investir dans les populations en les responsabilisant, promouvoir le développement rural intégré par l'agriculture, lutter contre la pauvreté par la création d'emplois et de revenus, favoriser le transfert des technologies, encourager l'entrepreneuriat et stimuler la croissance* ».

La France rappelle à cette occasion qu'elle est le deuxième contributeur au Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, avec une contribution globale de 360 millions d'euros chaque année pour contribuer à la lutte contre ces grandes pandémies.

Voir le descriptif du projet : <http://www.aceci.org/LAM.asp>